SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU COTON DU CAMEROUN
CAMEROON COTTON DEVELOPMENT COMPANY

SODECOTON

DECISION N° 9825/19/DG/DAG/DAMP/SMP/AH DU 10 DEC 2019

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 079/19/AONO/SDCC/CIPM DU 28 OCTOBRE 2019 POUR LA FOURNITURE D'UN LOT DE 600 000 CARTONS D'EMBALLAGE DIAMAOR A LA SODECOTON

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SODECOTON

Vu L'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés commerciales et des d'Intérêt Economique révisé le 30 janvier 2014 ;

Vu La Loi N°2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des entreprises Publiques ;

Vu Le Décret N°2018/355 du 12/06/2018 portant règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;

Vu Les Statuts de la SODECOTON ;

Vu La Résolution N°4 du 20/06/2016, portant nomination du Directeur Général de la SODECOTON ;

Vu La Résolution N°09/CA/SODECOTON du 31/05/2019 fixant les règles spécifiques applicables à la passation, à l'exécution au contrôle de l'exécution des marchés de la SODECOTON ;

Vu La Résolution N°09 bis/CA/SODECOTON du 31/05/2019 conférant certaines attributions du Conseil d'Administration au Président dudit Conseil de la SODECOTON ;

Considérant Le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°060/19/AONO/SDCC/CIPM du 28/10/2019 pour la fourniture d'un lot de 600 000 cartons d'emballage Diamaor à la SODECOTON.

Considérant La Lettre N°144BIS/19/SDCC/CIPM/AY/ACNK du 27 novembre 2019 du Président de la CIPM de la SODECOTON

DECIDE :

Article 1er : La Société ci-après citée est retenue comme adjudicataire du marché relatif à la consultation susmentionnée :

LOT	SOUMISSIONNAIRE	MONTANT TTC EN FCFA	DELAI D'EXECUTION
Unique	PLASTICAM	350 595 000	**200 000** cartons dans un délai de **30 jours** à compter de la notification de l'ordre de service de commencer les prestations ; **200 000** cartons dans un délai de **45 jours** à compter de la notification de l'ordre de service de commencer les prestations ; **200 000** cartons dans un délai de **75 jours** à compter de la notification de l'ordre de service de commencer les prestations ;

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Le Directeur Général,

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU COTON DU CAMEROUN SODECOTON DIRECTION GENERALE

MOHAMADOU BAYERO

Ampliations :
- *ARMP (pour publication)*
- *P/CIPM*
- *Affichage*
- *Archives*

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU COTON DU CAMEROUN
CAMEROON COTTON DEVELOPMENT COMPANY
SODECOTON

18826 — 46 — 10 DEC 2019

COMMUNIQUE N° _____/19/DG/DAG/DAMP/SMP/AH DU _____
PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS D'ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 079/19/AONO/SDCC/CIPM DU 28 OCTOBRE 2019 POUR LA FOURNITURE D'UN LOT DE 600 000 CARTONS D'EMBALLAGE DIAMAOR A LA SODECOTON

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SODECOTON COMMUNIQUE :

Les résultats de l'Appel d'Offres National Ouvert N°079/19/AONO/SDCC/CIPM du 28 octobre 2019 pour la fourniture d'un lot de 600 000 cartons d'emballage Diamaor à la SODECOTON se présentent ainsi qu'il suit :

LOT	SOUMISSIONNAIRE	MONTANT TTC EN FCFA	DELAI D'EXECUTION
Unique	PLASTICAM	350 595 000	**200 000** cartons dans un délai de **30 jours** à compter de la notification de l'ordre de service de commencer les prestations ; **200 000** cartons dans un délai de **45 jours** à compter de la notification de l'ordre de service de commencer les prestations ; **200 000** cartons dans un délai de **75 jours** à compter de la notification de l'ordre de service de commencer les prestations ;

Ledit attributaire est par conséquent invité à bien vouloir se présenter, au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent la diffusion du présent communiqué, à la Direction Générale de la SODECOTON à Garoua pour l'établissement du marché correspondant.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus, pour les motifs ci-après, sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, celles-ci seront détruites. Il s'agit de :

LOT	SOUMISSIONNAIRE	MOTIFS	
		MONTANT TTC EN FCFA	CLASSEMENT
Unique	METROPOLITAN PLASTIC S.A	352 026 000	2ème
	SOCOTRAT	Eliminé pour non satisfaction du critère éliminatoire relatif aux pièces administratives (attestation de domiciliation bancaire et certificat de non exclusion des marchés non régulariés)	

Le Directeur Général,

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU COTON DU CAMEROUN
SODECOTON
DIRECTION GENERALE

MOHAMADOU BAYERO

Ampliations :
- *ARMP (pour publication)*
- *P.CIPM*
- *Affichage*
- *Archives*

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU COTON DU CAMEROUN
CAMEROON COTTON DEVELOPMENT COMPANY
SODECOTON

N° 8827 /19/DG/DAG/DAMP/SMP/AH

Garoua, le 10 DEC 2019

Monsieur le Directeur Général
De la société PLASTICAM

B.P. 4071 - Douala

Objet : Notification d'attribution du marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert N°079/19/AONO/SDCC/CIPM du 28/10/2019.

Monsieur le Directeur Général,

Votre société a été retenue, sur la base des données ci-après, comme attributaire du marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert N°079/19/AONO/SDCC/CIPM du 28 octobre 2019 pour la fourniture d'un lot de 600 000 cartons d'emballage Diamaor à la SODECOTON :

- Montant TTC : **350 595 000 FCFA** ;
- Délais de livraison :

*** 200 000** cartons dans un délai de **30** jours à compter de la notification de l'ordre de service de commencer les prestations ;

*** 200 000** cartons dans un délai de **45** jours à compter de la notification de l'ordre de service de commencer les prestations ;

*** 200 000** cartons dans un délai de **75** jours à compter de la notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

- Lieu de livraison : **magasin transit de la SODECOTON à Garoua II.**

En attendant la finalisation des formalités administratives liées à la conclusion marché y afférent, nous vous demandons de prendre, d'ores et déjà, les dispositions nécessaires pour que ces prestations soient exécutées dans les délais prévus.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de notre considération distinguée.

Le Directeur Général,

SODECOTON DIRECTION GENERALE

MOHAMADOU BAYERO